

DÉLIBÉRATION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CD 13 - FDADL RÉNOVATION DU BÂTI COMMUNAL ET REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC - TRANCHE 1

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05/07/2022.

Présents : Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Audrey CICCARIELLO, Julie MACHET, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE

Absents : Sylvie FANEGO, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Barbara GANGI, Sandrine MAROC

Procurations : Sylvie FANEGO a donné procuration à Pierre TAGLIAFERRO, Nathalie CRESPIY a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Laurent JULLIEN a donné procuration à Patrick PIN, Barbara GANGI a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Sandrine MAROC a donné procuration à Gilles COLLOMB.

Secrétaire de séance : Évelyne COQUERAN

N°2022-050

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès de Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de l'aide apportée aux Communes, au titre du Fond Départemental d'Aide au Développement Local, une subvention relative à la 1^{ère} tranche des travaux de la requalification de l'espace public et de la rénovation d'une villa en 2 logements sociaux, intégrant les études et honoraires de l'opération ;

D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux et des études	:	379 593,00 €
Montant HT subventionnable (hors frais d'assurances et concessionnaires)	:	368 593,00 €
Subvention du Conseil Départemental (60 %)	:	221 155.80 €
Autofinancement de la Commune (40 %)	:	147 437.20 €
Frais d'assurances et concessionnaires financés par la commune	:	11 000,00 €
TVA financée par la Commune	:	63 958.60 €
Total TTC	:	443 551.60 €

Echéancier prévisionnel : 2^{ème} semestre 2022

Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 12 juillet 2022.

Le Maire,
Patrick PIN.

La secrétaire,
Evelyne COQUERAN.

Acte certifié exécutoire le :
Le Maire.




Signé par : Patrick PIN
Date : 13/07/2022
Qualité : Maire




13 JUL. 2022